



L'an deux-mille vingt-trois, le trois août, le Conseil Municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept juillet, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal PCHAT-BARON, Maire

Présents : PCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à GRILLET Corinne, LAVERRIERE Magali à VAUR Florence, de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale, de SECCO Laëtitia à PELLET Sébastien, de VIGNY Gérald à PCHAT-BARON Pascal

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 20

Représentés : 5

Votants : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Pierre CHENEVAL est élu secrétaire de séance.

Délibération n° D2023_068 – ADMINISTRATION GENERALE

Système national d'enregistrement des demandes de logements sociaux – Renouvellement de la convention de partenariat avec la Préfecture pour les services enregistreurs

En 2015, la commune de Viuz-en-Sallaz a délibéré favorablement pour devenir service enregistreur des demandes de logements sociaux et a conventionné avec la Préfecture de Haute-Savoie en ce sens.

Le système national d'enregistrement (SNE) est un outil qui a pour objectif d'améliorer la transparence des processus d'attribution, de protéger les droits des demandeurs et de faciliter l'interface entre les demandeurs et l'ensemble des réservataires de logements locatifs sociaux quel que soit le lieu d'enregistrement et de simplifier les démarches des demandeurs en proposant un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Cette convention est arrivée à son terme. Il est proposé de la renouveler

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le Code de la construction et de l'habitation, en particulier l'article R441-2-5

Vu la loi n°2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et notamment son article 97

Considérant que la commune de Viuz-en-Sallaz est guichet enregistreur et souhaite le rester

Considérant que dans ce cadre il convient de procéder au renouvellement de la convention avec les services de l'Etat

- **APPROUVE le renouvellement de la convention entre la commune et les services de l'Etat portant renouvellement de l'adhésion au système national d'enregistrement de la demande de logement social**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la présente convention, portant sur les conditions et les modalités de mise en œuvre du SNE sur le territoire ainsi que toutes pièces y afférant**

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré


Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal Pochat-Baron**

**Le secrétaire de séance
Jean-Pierre Cheneval**


**Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 08/08/23
Publication en ligne le 08/08/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS**





Mairie de Muz-en-Sallaz